

Québec investit 10 millions de dollars dans l'intégration en emploi des personnes handicapées

MONTRÉAL, le 21 août 2018 - Le gouvernement du Québec annonce qu'il investit 10 millions de dollars dans l'intégration en emploi des personnes handicapées. Il ajoute ainsi 5 millions à la somme qui a été annoncée dans le plan économique pour l'année 2018-2019 pour bonifier les mesures d'emploi destinées aux personnes handicapées.

Cette aide financière permettra notamment la création de près de 1000 emplois destinés aux personnes handicapées par l'intermédiaire de la mesure Contrat d'intégration au travail (CIT), du Programme de subventions aux entreprises adaptées (PSEA) ainsi que de la mesure Subvention salariale. De plus, afin d'intensifier l'accompagnement des personnes, notamment celles qui vivent avec un trouble du spectre de l'autisme, une déficience intellectuelle ou un problème de santé mentale, le gouvernement investira 2 millions dans un projet pilote qui permettra de doter les régions du Québec d'un total de 28 nouveaux agents d'intégration qui œuvreront dans les organismes spécialisés en matière d'employabilité. Le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) s'est vu confier la direction du projet pilote.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, en a fait l'annonce aujourd'hui. Il a souligné l'importance que toutes et tous puissent bénéficier des occasions qu'offre l'actuelle situation de plein emploi au Québec.

Citations :

« L'aide annoncée aujourd'hui s'inscrit en continuité avec le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Notre gouvernement est conscient de l'importance de l'apport des personnes handicapées au marché de l'emploi et nous sommes fiers de contribuer à leur développement et à leur épanouissement. Le fait d'occuper un emploi est le meilleur moyen d'assurer l'autonomie économique et la participation sociale des personnes ayant un handicap. C'est aussi la meilleure façon de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale chez ces personnes. »

François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

« Je me réjouis de ces investissements supplémentaires au bénéfice des personnes handicapées. Il est de notre devoir de veiller à favoriser leur intégration au sein de notre communauté et le travail est un excellent moyen de la favoriser. Je tiens également à remercier les nombreuses entreprises et organisations qui s'impliquent en offrant des emplois adaptés. »

Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie

« Le ROSEPH est fier d'apporter l'expertise de ses membres au service de l'emploi chez les personnes handicapées et salue la confiance qui lui est accordée par le ministre pour la conduite du projet pilote. Par leur accompagnement, les agents d'intégration seront les vecteurs de réussites individuelles. Les compétences professionnelles des personnes handicapées seront ainsi reconnues et permettront de répondre aux besoins des entreprises. »

Joseph Giulione, président du ROSEPH

Faits saillants :

- L'enveloppe totale de 10 millions de dollars permettra le financement de quatre mesures : 4,5 millions pour la mesure Contrat d'intégration au travail (CIT), 2,5 millions pour le Programme de subventions entreprises adaptées (PSEA), 1 million pour la mesure Subvention salariale et 2 millions pour un projet pilote qui dotera des organismes spécialisés en matière d'employabilité d'agents d'intégration professionnelle.
- Le projet pilote visera à expérimenter une approche en matière d'accompagnement des personnes qui rencontrent des obstacles importants pour intégrer ou réintégrer un emploi ou se maintenir en emploi, notamment en raison d'un trouble de santé mentale, d'une incapacité intellectuelle ou d'un trouble du spectre de l'autisme. Des agents d'intégration offriront à ces personnes un soutien dans la réalisation de leur projet socioprofessionnel et un accompagnement aux entreprises qui souhaitent les engager.
- En 2017-2018, le gouvernement du Québec a investi près de 175 millions de dollars dans les mesures et services destinés aux personnes handicapées.